Exigences en matière de sécurité



Exigences en matière de sécurité à l'attention des clients, fournisseurs et visiteurs

Soyez les bienvenus!

Nous attachons une grande importance à la sécurité au travail et à la protection de la santé. Dès votre arrivée sur nos sites, veuillez-vous conformer aux règles de sécurité suivantes – en respectant ces règles, vous éviterez pour vous-même et les autres usagers un accident!

- Des vêtements de travail haute visibilité ou un gilet de sécurité est obligatoire
- Le casque de protection est obligatoire
- Les chaussures de sécurité sont obligatoires
- Si nécessaire, veuillez porter des lunettes de protection, une protection auditive et des gants
- Veuillez-vous tenir à bonne distance des machines et des véhicules en marche
- Téléphoner est autorisé uniquement dans des endroits sécurisés. Il est interdit de téléphoner lors des déplacements à pied ou en conduisant
- La vitesse est limitée à 20 km/h
- Port de la ceinture de sécurité obligatoire dans les véhicules
- Veuillez-vous conformer aux prescriptions internes

Numéros de téléphone importants

Appel d'urgence général	112
Ambulance	144
Police	117
Pompiers	118
REGA	1414
Centre TOX	145

Les règlements détaillés et les notices sur les prescriptions à observer en matière de sécurité peuvent être obtenus en tout temps auprès du coordinateur sécurité ou des responsables du site.

